

Rapport financier des Comptes 2022

Els Mauclet

Receveur communal

TABLE DES MATIERES

Introduction

Partie 1: Les comptes

Partie 2: Les résultats

Partie 3: Pour mémoire - Aide régionale

Partie 4: Analyse des résultats de l'exercice propre

Chapitre 1: Service Ordinaire

- a. Evolution depuis 2014
- b. Ventilation en pourcents par rapport aux rubriques des recettes/dépenses
- c. Comparaison entre le budget et le compte budgétaire 2022
- d. Les recettes
- e. Les dépenses

Chapitre 2: Service Extraordinaire

- a. Evolution depuis 2014
- b. Ventilation en pourcents par rapport aux rubriques des recettes/dépenses
- c. Comparaison entre le budget et le compte budgétaire 2022
- d. Les recettes
- e. Les dépenses

Partie 5: Prélèvements : fonds de réserve et provisions risques et charges

Partie 6: Les opérations effectuées en 2022

Partie 7: Trésorerie

Partie 8 : Conseils

Partie 9: Terminologie

Introduction

Le rapport financier des comptes 2022 exposera tout d'abord les différents résultats de l'exercice 2022, ainsi que leur évolution au cours des dernières années. Ensuite, il analysera les résultats de l'exercice propre, tant pour le service ordinaire que pour le service extraordinaire. Enfin sur base des différents constats, il se conclura par des conseils.

Partie 1 : Les comptes

Les comptes sont constitués de :

- Compte budgétaire: service ordinaire et service extraordinaire
- Bilan (situation patrimoniale) et compte de résultats
- Annexes relatives aux rubriques du bilan et compte de résultats
- Annexes:
 - Balance des comptes généraux
 - Balance des comptes particuliers
 - Détails des comptes de régularisation et d'attente
 - Ratios
 - Liste des crédits budgétaires et engagements à reporter (Formulaire T 3)
 - Liste des non-valeurs et irrécouvrables
 - Droits et engagements hors bilan
 - Règles d'évaluation et statistiques
 - Annexes :
 - Travaux en cours
 - Etat des lieux des emprunts
 - Subsidés
 - Pensions
 - Créances à recouvrer

- Article 60§7
- Informations à joindre en matière de marchés publics et de contrats de concession
- Fonds de Réserve Ordinaire et Extraordinaire
- Provisions pour Risques et Charges
- Participations

Le compte vérifie et contrôle la réalisation du budget.

Partie 2 : Les résultats

Général

Dans un compte, il y a différentes sortes de résultats. Chaque résultat a sa propre signification:

- Résultat budgétaire: droits constatés nets (DCN) moins engagements de dépenses ;
- Résultat comptable: droits constatés nets moins imputations de dépenses ;
- Différence entre les recettes (droits constatés nets) et les dépenses (engagements et imputations): solde positif= BONI et solde négatif= MALI ;
- Exercice propre (Ex Pr): opérations de l'exercice financier concerné (N) avec opérations de prélèvements fonctionnels ;
- Exercice cumulé (Ex Cum): Propre + Prélèvements + Exercices antérieurs (résultats des exercices jusqu'à l'exercice N – 1 compris) ;
- Différence entre les deux résultats: engagements reportés à l'exercice suivant.

Conséquence de ces résultats:

- Le résultat budgétaire cumulé 2022 remplacera par voie de modification budgétaire le résultat présumé au budget 2023.
- Le résultat comptable cumulé 2022 sera constaté et imputé aux comptes 2023 avant sa clôture.

Une liste terminologique se trouve à la fin du rapport financier.

Les résultats des comptes 2022

Exercice propre (les prélèvements fonctionnels y compris):

Pour comparer le compte avec le budget, les chiffres de l'exercice propre sont ici d'abord exposés.

RESULTAT EXERCICE PROPRE		
	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
DCN	210.698.267,90	51.047.618,52
- ENG	215.805.365,25	37.663.319,92
<i>Subtotal</i>	-5.107.097,35	13.384.298,60
prélèvements fonctionnels Recettes	2.711.359,56	6.689.166,38
prélèvements fonctionnels Dépenses	-3.324.399,31	-20.024.446,06
RESULTAT BUDG Ex Pr	-5.720.137,10	49.018,92
DCN	210.698.267,90	51.047.618,52
- IMP	213.009.615,93	5.445.071,21
<i>Subtotal</i>	-2.311.348,03	45.602.547,31
prélèvements fonctionnels Recettes	2.711.359,56	6.689.166,38
prélèvements fonctionnels Dépenses	-3.324.399,31	-20.024.446,06
RESULTAT COMPT Ex Pr	-2.924.387,78	32.267.267,63

Exercice cumulé :

RESULTAT EXERCICE CUMULE		
	ORDINAIRE	EXTRAORDINAIRE
DCN	220.773.475,82	118.979.032,35
- ENG	221.444.744,56	108.105.474,60
RESULTAT BUDG Ex Cum	-671.268,74	10.873.557,75
DCN	220.773.475,82	118.979.032,35
- IMP	217.292.313,22	44.554.706,01
RESULTAT COMPT Ex Cum	3.481.162,60	74.424.326,34
ENG à REPORTER	4.152.431,34	63.550.768,59

Comme écrit plus haut, les résultats de l'exercice cumulé vont influencer le budget et le compte de l'année N+1 :

Le résultat budgétaire cumulé du service ordinaire est de - 671.268,74 euro.

Le résultat comptable cumulé du service ordinaire est de 3.481.162,60 euro.

Le résultat budgétaire cumulé du service extraordinaire est de 10.873.557,75 euro.

Le résultat comptable cumulé du service extraordinaire est de 74.424.326,34 euro.

Partie 3 : Pour mémoire -Aide régionale

La commune a signé un contrat en 2015 avec la Région de Bruxelles-Capitale. La commune et le CPAS ont élaboré un plan financier afin de rectifier l'évolution budgétaire. En contrepartie, la commune a perçu des versements en 2015 et 2016 sous forme d'emprunts pour apurer le déficit des comptes 2014 et 2015.

Tant que la commune et le CPAS respectent le plan financier, ces emprunts sont exonérés de remboursements effectifs, tant en capital qu'en intérêts, tout en étant comptabilisés au service ordinaire.

Synthèse des aides régionales reçues pour le **service ordinaire**:

Numéro emprunt FRBRTC	Montant	DC appartenant au compte
FRBRTC n° 8013	13.400.000 euro	2016
FRBRTC n° 8011	6.200.000 euro	2015
FRBRTC n° 8012	7.500.000 euro	2015
TOTAL	27.100.000 euro	

La commune a contracté 2 emprunts à sa charge pour rectifier les modes de financement des **services extraordinaires** précédents:

Numéro emprunt BELFIUS	Montant	DC appartenant au compte
Emprunt n° 2272	20.787.900 euro	2016
Emprunt n° 2220	15.000.000 euro	2015
TOTAL	35.787.900 euro	

Partie 4: Analyse des résultats de l'exercice propre

Chapitre 1: Exercice propre du service ordinaire

a. Evolution depuis 2014

ORDINAIRE RESULTAT EXERCICE PROPRE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
DCN	148.640.812,69	150.964.889,12	163.503.727,31	184.701.099,54	178.303.802,65	182.964.607,89	182.759.996,18	208.167.460,68	210.698.267,90
- ENG	162.413.805,98	162.661.013,03	161.768.293,36	167.644.673,01	172.258.312,93	182.309.970,37	190.532.972,72	197.493.232,04	215.805.365,25
TOTAL hors prélèvements	-13.772.993,29	-11.696.123,91	1.735.433,95	17.056.426,53	6.045.489,72	654.637,52	-7.772.976,54	10.674.228,64	-5.107.097,35
+ prélèvements funct	-	-	-991.562,62	-6.835.527,08	-483.183,95	-667.730,01	891.097,12	-5.543.062,91	-613.039,75
RESULTAT BUDG Ex Pr	-13.772.993,29	-11.696.123,91	743.871,33	10.220.899,45	5.562.305,77	-13.092,49	-6.881.879,42	5.131.165,73	-5.720.137,10
DCN	148.640.812,69	150.964.889,12	163.503.727,31	184.701.099,54	178.303.802,65	182.964.607,89	182.759.996,18	208.167.460,68	210.698.267,90
- IMP	161.349.635,85	162.000.759,13	161.224.799,35	167.189.644,32	171.633.994,93	180.331.331,00	189.414.436,93	196.184.967,04	213.009.615,93
TOTAL	-12.708.823,16	-11.035.870,01	2.278.927,96	17.511.455,22	6.669.807,72	2.633.276,89	-6.654.440,75	11.982.493,64	-2.311.348,03
+ prélèvements funct	-	-	-991.562,62	-6.835.527,08	-483.183,95	-667.730,01	891.097,12	-5.543.062,91	-613.039,75
RESULTAT COMPT Ex Pr	-12.708.823,16	-11.035.870,01	1.287.365,34	10.675.928,14	6.186.623,77	1.965.546,88	-5.763.343,63	6.439.430,73	-2.924.387,78

b. Ventilation en pourcents par rapport aux rubriques des recettes/dépenses

ORDINAIRE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes									
Prestations	5,36	5,06	4,93	4,09	5,89	5,17	5,27	5,80	5,90
Transferts	92,43	93,05	93,22	92,61	92,52	93,29	93,18	92,80	92,74
Dettes	2,21	1,89	1,85	3,30	1,59	1,54	1,55	1,39	1,36
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Dépenses									
Personnel	49,88	48,35	48,56	48,02	47,95	47,70	47,88	49,14	48,71
Fonctionnement	6,52	6,06	6,57	6,61	7,22	7,07	7,06	7,11	7,99
Transferts	36,63	38,45	36,77	36,25	35,09	35,81	35,58	33,86	33,98
Dettes	6,98	7,15	8,10	9,12	9,74	9,42	9,48	9,89	9,32
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

c. Comparaison entre le budget et le compte budgétaire 2022

ORDINAIRE	B 2022 (MB 2)	C 2022	Réalisation %	Différence
Recettes				
Prestations	14.900.226,19	12.424.346,31	83,38	-2.475.879,88
Transferts	195.682.678,25	195.407.677,42	99,86	-275.000,83
Dette	2.845.100,00	2.866.244,17	100,74	21.144,17
TOTAL	213.428.004,44	210.698.267,90	98,72	-2.729.736,54
Dépenses				
Personnel	99.319.827,59	105.128.414,00	105,85	5.808.586,41
Fonctionnement	18.225.619,79	17.233.807,34	94,56	-991.812,45
Transferts	74.545.320,51	73.337.841,08	98,38	-1.207.479,43
Dette	22.420.070,50	20.105.302,83	89,68	-2.314.767,67
TOTAL	214.510.838,39	215.805.365,25	100,60	1.294.526,86

d. Les recettes

Les recettes sont moins élevées que les estimations budgétaires.

Les recettes de Prestations vont être analysées ci-dessous, ensuite celles des Transferts et des celles de la Dette.

Prestations:

PRESTATIONS	2020	2021	B 2022	2022	Taux de réalisation C/B
Recettes de stationnement	1.939.791,29	3.680.356,26	4.671.247,00	3.751.462,23	80,31
Crèches-redevances à charges des parents	159.263,26	226.850,08	295.000,00	211.127,27	71,57
Produits de la location mobilière relative à la fonction	70.000,00	130.134,67	150.130,00	75.263,41	50,13
Locations et concessions du patrimoine immobilier	3.054.101,26	3.159.758,38	3.541.235,00	3.240.201,71	91,50
Redevances pour utilisation du réseau de canalisations	2.573.811,04	2.213.629,19	2.564.818,19	2.112.847,81	82,38
Frais scolaires - Intervention des parents	515.320,34	366.723,73	513.000,00	445.410,93	86,82
Produits et récupérations divers relatifs à la fonction	1.243.073,70	1.589.330,63	1.569.075,00	1.131.931,46	72,14

Concernant les recettes de stationnement (4240/161-01) : Le chiffre dans les comptes 2022 est basé sur le DCN de Parking Brussels. Les DC à partir du début du contrat avec Parking Brussels en 2015 sont les suivants :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Parking Brussels	1.196.193,32	1.441.283,80	1.667.958,22	2.142.842,52	1.363.539,78	1.939.791,29	3.680.356,26	3.751.462,23

Le tableau suivant projette les DC ouverts concernant Parking Brussels:

Exercice	N° DC	Art budget	A percevoir
2022	5319	4240/161-01	2.202.462,23
2021	2689	4240/161-01	1.489.138,98
2020	2704	4240/161-01	1.386.050,85
2019	3754	4240/161-01	592.007,87
2018	4193	4240/161-01	1.010.267,29
2017	3836	4240/465-48	728.580,76
2016	4377	4240/465-48	661.233,96
		TOTAL	8.069.741,94

Concernant les recettes des “produits de la location mobilière relative à la fonction” (voir code économique 161-03), il y a eu aux comptes 2022, des recettes concernant “exécution du marché public de fournitures relatif à la livraison, l’installation et l’entretien de mobilier urbain” (CLEAR CHANNEL BELGIUM).

Les montants des droits constatés concernant les “frais scolaires – interventions des parents” : les transports scolaires (voir code économique 161-07), les repas scolaires (voir compte économique 161-08), et pour les garderies (voir code économique 161-09) sont inférieurs à ce qui étaient prévus au budget, cependant les classes de plein air (voir code économique 161-10) sont légèrement supérieurs.

Transferts:

Les taxes additionnelles:

Taxes additionnelles		2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
0400/371-01	Précompte immobilier PRI (par Brussels Fiscalité depuis 2018)	31.776.175,92	38.885.129,74	35.182.816,52	37.296.474,52	37.162.241,37	38.329.671,84	38.405.936,35
0400/372-01	Impot des personnes physiques IPP	12.067.682,16	10.233.616,96	11.354.193,76	10.522.783,08	10.331.204,22	9.935.400,74	10.258.433,30
0400/373-01	Automobiles (par Brussels Fiscalité depuis 2020)	541.556,11	551.447,65	540.461,09	508.581,03	581.249,72	481.036,25	500.959,49
0400/374-01	City tax (par Brussels Fiscalité)		53.829,80	53.829,36	635.411,81	-	53.829,38	89.142,42
		44.385.414,19	49.724.024,15	47.131.300,73	48.963.250,44	48.074.695,31	48.799.938,21	49.254.471,56

Concernant l’IPP, au 31.12.2022, le DC 2022 totalisait un montant à percevoir de 1.226.922,91 euro. Sur base de la lettre SPF Finances du 17.05.2023 reprenant les décomptes des avances (2022-2023), celui-ci a été intégralement perçu.

Les droits reportés pour l’IPP en 2022 sont repris dans le ‘document 173X’ du SPF Finances et totalisent un montant de 5.310.482,39 euro.

Concernant la taxe additionnelle Automobiles, le DC de 2020 reste ouvert pour un montant de 70.436,96 euro, les DC de 2021 restent ouverts pour un montant de 54.084,08 euro et les DC de 2022 restent ouverts pour un montant de 195.510,34 euro.

City tax, les DC en 2022 totalisent un montant de 89.142,42 euro et ont été totalement perçus.

Le montant repris aux comptes 2022 concernant le précompte immobilier (PRI), représente le total des 6 DC.

Au 31.12.2022, le total de tous les DC PRI totalisent encore un solde de 16.605.123,56 euro à percevoir.

Voir en plus les explications concernant « les provisions risque et charges » dans la partie 5 « Les opérations effectuées en 2022 ».

La situation financière des DC à partir de l'exercice 2018 se présente comme suit :

	PRI - Région	DCN	Montant perçu	NV	Montant à percevoir
Compte 2018	PRI 2018 solde	12.832.533,63	10.655.338,07	508.632,88	1.668.562,68
	PRI 2018	22.350.282,89	22.350.282,89	-	-
	TOTAL	35.182.816,52	33.005.620,96	508.632,88	1.668.562,68
Compte 2019	PRI AVANT 2018 lettre 27,01,2020	69.138,31	69.138,31	-	-
	PRI AVANT 2018	175.235,29	175.235,29	-	-
	PRI 2018 - lettre Bxl Fisc 27,01,2020	1.969.335,98	1.969.335,98	-	-
	PRI 2019 - lettre Bxl Fisc 27,01,2020	35.082.764,94	33.571.496,08	65.293,16	1.445.975,70
	TOTAL	37.296.474,52	35.785.205,66	65.293,16	1.445.975,70
Compte 2020	PRI avant 2018 - lettre bxl fis	393.827,30	393.827,30	-	-
	PRI 2019 - lettre bxl fis 14,01,2021	627.661,81	627.661,81	-	-
	PRI 2020 - lettre bxl fis	36.140.752,26	34.213.821,38	-	1.926.930,88
	TOTAL	37.162.241,37	35.235.310,49	-	1.926.930,88
Compte 2021	PRI lettre 21,01,2022 - PRI avant 2018	245.910,92	245.910,92	-	-
	PRI lettre 21,01,2022 - PRI 2020	431.405,70	431.405,70	-	-
	PRI lettre 21,01,2022 - PRI 2018	227.038,16	227.038,16	-	-
	PRI 2021	37.425.317,06	34.046.744,55	-	3.378.572,51
	TOTAL	38.329.671,84	34.951.099,33	-	3.378.572,51
Compte 2022	PRI 2021 - Lettre Bx Fisc 26,01,2023	7.213,34	7.213,34	-	0
	PRI 2020 - Lettre Bx Fisc 26,01,2023	5.584,01	5.584,01	-	0
	PRI 2019 - Lettre Bx Fisc 26,01,2023	94.235,53	94.235,53	-	0
	PRI 2018 - Lettre Bx Fisc 26,01,2023	337.370,79	144.341,69	-	193.029,10
	PRI Avant 2018 - Lettre Bx Fisc 26,01,2023	307.187,03	307.187,03	-	0
	PRI 2022	37.654.345,65	29.662.292,96	-	7.992.052,69
	TOTAL	38.405.936,35	30.220.854,56	0,00	8.185.081,79
				TOTAL	16.605.123,56

Taxes communales + sanctions administratives :

	2020	2021	B 2022	2022
Taxes communales	5.425.700,52	6.628.987,10	7.686.605,00	6.858.523,84
Compensation fiscale (0400/465)	3.220.435,15	3.229.937,88	3.294.537,00	3.321.451,33
Sanctions administratives (0400/380)	802.639,00	690.212,21	800.025,00	369.408,00

Différents rôles de taxes concernant l'exercice d'imposition 2022 seront établis dans le compte 2023 vu qu'ils n'ont pas été établis en 2022 mais au plus tard au 30.06.2023 (date limite comme la loi le prescrit) : Taxe sur les immeubles inoccupés, commerces de véhicules d'occasion, salles de fêtes, nuisances, terrains non bâtis, étalages et terrasses.

Les recettes concernant les SAC sont fortement moins élevées que l'estimation budgétaire, à peine 46% de taux de réalisation.

Synthèse du nombre de dossiers des sanctions administratives :

	TOTAL	PV Roulage	SAC
2017	15.057	11.453	3.604
2018	11.676	8.822	2.854
2019	12.240	10.694	1.546
2020	10.820	8.118	2.702
2021	9.168	8.465	703
2022	6.150	5.095	1.055

Contribution à charge de l'autorité supérieure du personnel enseignant (code 461-01):

2020	2021	B 2022	2022
29.722.162,69	31.447.076,09	28.800.000,00	33.732.749,68

Le plus grand écart négatif/positif entre le budget et le compte

Le plus grand écart négatif entre le budget et le compte se retrouve dans le PRI 3.016.136 euro (0400/371-01), le DC concernant 'DAS - Dispositif d'accrochage scolaire 2021 -2024' a été fait dans les Comptes 2021 (7220/466-48) pour un montant de 1.889.000 euro et les SAC 430.000 euro (0400/380-03).

De plus, on constate un écart positif 4.932.749,68 euro au '461-01' (Contributions de l'autorité supérieure dans les traitements-pour mémoire).

Dette:

Les recettes qui proviennent de dettes sont les suivantes :

	2020	2021	2022
Dividendes intercomm secteur gaz	1.597.015,87	1.610.690,09	1.368.633,59
Dividendes intercomm secteur d'électricité	1.205.825,05	1.231.529,96	1.450.414,26

e. Les dépenses

Personnel: évolution depuis 2014

	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	B 2022	2022
Personnel communal	58.189.172	54.237.911	53.270.533	53.739.907	55.434.643	58.155.404	61.512.577,24	65.610.581,29	70.392.437,00	71.395.664,32
Personnel enseignant (111-11)	22.815.000	24.405.757	25.276.646	26.755.433	27.161.835	28.797.653	29.720.790,17	31.447.076,09	28.927.390,59	33.732.749,68
Total Personnel	81.004.172	78.643.668	78.547.179	80.495.340	82.596.478	86.953.057	91.233.367,41	97.057.657,38	99.319.827,59	105.128.414,00
TOTAL Dépenses 000/73	162.413.806	162.661.013	161.768.293	167.644.673	172.258.313	182.337.470	190.532.972,72	197.493.232,04	214.510.838,39	215.805.365,25
pers comm Compte/(total D-pers eins) %	41,68	39,23	39,03	38,14	38,21	37,88	38,25	39,51	37,93	39,21

La dépense concernant le personnel à charge de la commune représente 39,21% de la dépense ordinaire totale des frais du compte 2022.

Concernant le personnel communal, le compte réalise 101,43% du budget. Les prélèvements pour la cotisation de responsabilisation en 2022 s'élèvent à un montant de 733.885,73 euro et n'ont pas été budgétisés.

Concernant les dépenses du personnel enseignant, il y a un écart entre le budget et le compte qui en principe aurait dû être compensé par les recettes (461-01).

Fonctionnement:

	2020	2021	B 2022	2022
Fonctionnement	13.451.659,72	14.034.801,55	18.225.619,79	17.233.807,34

Le taux de réalisation du compte sur la prévision du budget n'est que de 94,56 % soit un montant de 991.812,45 euro non utilisé.

Les frais de Fonctionnement représentent 7,99 % du total des dépenses ordinaires qui sont en augmentation par rapport aux 4 derniers exercices : 2018 (7,22%), 2019 (7,07%), 2020 (7,06%) et 2021 (7,11%).

Transferts:

Les non-valeurs et les irrécouvrables ont été effectués pour un montant total de 2.322.071,19 euro. Evolution depuis 2015 :

	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Non valeur et irrécouvrables	1.298.150,20	1.628.357,74	3.067.635,22	1.437.965,15	1.759.188,14	4.263.267,14	1.387.238,78	2.322.071,19

La situation pour les comptes 2022 se ventile comme suit :

Code fonctionnel	2022
0400	613.981,63
3000	308.004,15
7220	802.159,67
9301	415.922,49
Reste	182.003,25

Evolution des dotations depuis 2020:

	2020	2021	2022
CPAS/OCMW	29.163.132,00	30.786.658,05	33.286.657,40
Zone de Police/Politiezone	22.064.374,10	22.276.104,07	23.640.222,42
ASBL MOVE (LES)/VZW MOVE (BSU)	2.140.340,00	2.140.339,93	2.327.349,73
ASBL MOVE (LES) cofinancement/VZW MOVE (BSU) cofinanciering	1.503.202,00	1.864.724,52	1.900.909,82
ASBL MOVE (LES) ACCROCHAGE SCOLAIRE	553.000,00	621.043,27	629.956,00
ASBL Molenbeek Sports/VZW Molenbeek Sport	1.230.000,00	519.700,00	470.000,00
ASBL/VZW Molenketjes	1.590.000,00	1.644.721,59	1.848.079,00
Fabrique d'Eglises/Kerkfabrieken	323.118,72	240.246,27	91.375,97

Dette

Les emprunts à long terme à charge de la commune sans FRBRTC représentent 77,30% des dépenses de la Dette:

	2020	2021	2022
Charge communale (211+911)	17.517.483,57	19.002.210,03	19.487.088,46
Charge communale sans FRBRTC	13.691.892,90	15.055.859,54	15.540.737,97
Charge FRBRTC	3.825.590,67	3.946.350,49	3.946.350,49
Charge remboursée par l'autorité supérieure (212 +912)	427.109,48	426.512,94	425.916,34

Chapitre 2: Exercice propre du service extraordinaire

a. Evolution depuis 2014

EXTRAORDINAIRE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
RESULTAT EXERCICE PROPRE									
DCN	11.001.754,81	65.636.928,99	63.618.473,39	32.289.480,59	23.890.693,35	42.773.845,18	26.249.559,84	19.765.649,55	51.047.618,52
- ENG	38.710.053,29	30.776.879,95	19.664.331,66	21.982.352,78	24.260.993,75	40.222.522,15	32.848.185,78	19.011.821,77	37.663.319,92
TOTAL hors prélèvements	-27.708.298,48	34.860.049,04	43.954.141,73	10.307.127,81	-370.300,40	2.551.323,03	-6.598.625,94	753.827,78	13.384.298,60
+ prélèvements funct	-	-13.700.000,00	3.220.341,91	2.617.456,50	11.383.057,10	18.041.640,13	3.753.903,49	7.747.694,42	6.689.166,38
	-	-	-26.868.934,00	-10.767.708,34	-3.738.734,91	-25.943.772,07	-950.616,08	-6.077.682,24	-20.024.446,06
RESULTAT BUDG Ex Pr	-27.708.298,48	21.160.049,04	20.305.549,64	2.156.875,97	7.274.021,79	-5.350.808,91	-3.795.338,53	2.423.839,96	49.018,92
DCN	11.001.754,81	65.636.928,99	63.618.473,39	32.289.480,59	23.890.693,35	42.773.845,18	26.249.559,84	19.765.649,55	51.047.618,52
- IMP	16.884.971,81	16.171.337,95	3.080.218,43	4.252.493,94	5.670.372,76	5.116.426,46	13.399.068,45	5.190.790,06	5.445.071,21
TOTAL hors prélèvements	-5.883.217,00	49.465.591,04	60.538.254,96	28.036.986,65	18.220.320,59	37.657.418,72	12.850.491,39	14.574.859,49	45.602.547,31
+ prélèvements funct	-	-13.700.000,00	3.220.341,91	2.617.456,50	11.383.057,10	18.041.640,13	3.753.903,49	7.747.694,42	6.689.166,38
	-	-	-26.868.934,00	-10.767.708,34	-3.738.734,91	-25.943.772,07	-950.616,08	-6.077.682,24	-20.024.446,06
RESULTAT COMPT Ex Pr	-5.883.217,00	35.765.591,04	36.889.662,87	19.886.734,81	25.864.642,78	29.755.286,78	15.653.778,80	16.244.871,67	32.267.267,63

b. Ventilation en pourcents par rapport aux rubriques des recettes/dépenses

EXTRAORDINAIRE	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022
Recettes									
Transferts	19,83	37,33	32,62	55,98	27,10	36,71	12,27	45,32	56,87
Investissements	0,00	0,45	0,45	7,72	2,26	0,12	0,36	0,00	6,10
Dette	80,17	62,23	66,93	36,30	70,64	63,17	87,37	54,68	37,03
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00
Dépenses									
Transferts	0,43	22,18	1,03	3,32	0,16	4,78	0,97	2,83	5,63
Investissements	60,82	77,82	98,97	96,68	99,84	94,39	69,46	97,17	94,37
Dette	38,75	0,00	0,00	0,00	0,00	0,82	29,57	0,00	0,00
TOTAL	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00	100,00

c. Comparaison entre le budget et le compte 2022

EXTRAORDINAIRE	B 2022 (MB 2)	C 2022	Réalisation %	Différence
Recettes				
Transferts	17.982.439,69	29.029.340,19	161,43	11.046.900,50
Investissements	3.173.500,00	3.113.000,00	98,09	-60.500,00
Dette	28.729.490,89	18.905.278,33	65,80	-9.824.212,56
TOTAL	49.885.430,58	51.047.618,52	102,33	1.162.187,94
Dépenses				
Transferts	2.058.217,06	2.119.851,29	102,99	61.634,23
Investissements	56.554.767,44	35.543.468,63	62,85	-21.011.298,81
Dette	4.593,00	-	-	-4.593,00
TOTAL	58.617.577,50	37.663.319,92	64,25	-20.954.257,58

d. Les recettes

Transferts

On remarque directement qu'il y a eu plus de recettes de Transferts réalisées que prévues au budget et se trouvant entre autres aux articles budgétaires suivants :

Article budgétaire	Libellé	DCN
9301/665-52	DIDU - Contrat de Rénovation Urbaine 6 - Autour de Simonis	3.000,00
9301/665-52	Subv installation antenne L.I.S.A dans le quartier Heyvaert	700.000,00
9301/665-52	DIDU - Contrat de quartier durable - Autour du Parc de l'Ouest - Opération 1.2. Centre de jeunesse	1.624.698,00
9301/665-52	DIDU - Subs acquisition terrains situés 'Rue de Courtrai 49-51-53-55, rue d'Ostende 74' (îlot industriel)	2.795.550,00
9301/665-52	DIDU - Contrat de Rénovation Urbaine 6 - Autour de Simonis - opérations briques	8.421.303,06
9301/665-52	DIDU - Contrat de Quartier Durable 'Etangs Noirs' - Dépenses extraordinaires	9.905.815,00
4210/664-51	DIDU - PTI 2022-2024 : Dotation Triennale d'Investissement	2.387.369,00
4210/664-51	DIDU - Projet d'invest pour l'amélioration de la sécu routièrre en voirie communales en 2022	815.940,00
4210/664-51	DIDU - Réaménagement de la rue de la Borne	625.000,00
4210/664-51	DIDU - PTI 2019-2021 : Dotation Triennale d'Investissement - DC complémentaire au DC 759/2021	403.230,80

Investissements

Les investissements ont été réalisés à 98,09% par rapport aux prévisions budgétaires.

Article budgétaire	Libellé	DCN
9220/761-60	Vente rue de l'Escaut/rue Pierre Gassée	140.000,00
9220/761-60	PC - Vente de terrains situés entre l'av. du Condor et Bd Mettewie	2.973.000,00

Dette

La commune n'emprunte que ce qui est nécessaire pour couvrir les investissements réellement engagés en 2022.

Un montant de 18.905.278,33 euro est emprunté dont 3 emprunts FRBRTC :

- Construction bâtiment Flûte Enchantée - Emprunt FRBRTC n° 8024 – 4.922.435 euro
- Ecole n° 1 - Démolition & reconstruction - Emprunt FRBRTC n° 8022 – 990.716 euro
- Construction centre de quartier Pythagoras - Emprunt FRBRTC n° 8023 – 2.233.809 euro.

	B 2022	2022
Emprunts	28.729.490,89	18.905.278,33
Emprunts à charge de la commune		10.758.318,33
FRBRTC (7220 + 9301)		8.146.960,00

e. Les dépenses

Transferts

Les non-valeurs pour un montant total de 2.119.851,29 euro ont été réalisées.

Investissements

La réalisation des investissements par rapport au budget s'élève à :

Année	%
2016	58,67
2017	76,39
2018	53,07
2019	79,44
2020	93,86
2021	64,54
2022	62,85

Dettes

Aucune réalisation.

Partie 5: Prélèvements : fonds de réserves (FDR) et provisions risques et charges (PRC)

Pour que les résultats budgétaires propres et cumulés soient réalistes :

- des fonds de réserves ont été créés pour les projets démarrés durant l'exercice courant: la partie du subside qui ne couvre pas les dépenses de l'exercice est transférée vers un FDR pour couvrir les dépenses des exercices suivants ;
- les provisions pour risques et charges ont été créés dans le but de couvrir d'éventuels droits constatés non perçus aux codes fonctionnels concernés.

Il s'agit d'une technique budgétaire via des prélèvements.

La différence entre le budget et les comptes 2022 se retrouvent également dans prélèvements à travers les anciens et les nouveaux fonds de réserve et les provisions risque et charges mouvementés, (voir annexe).

1. Service ordinaire :

a. Fonds de réserve

Les nouveaux fonds de réserve sont :

- CQD Etangs Noirs (1.159.302 euro) ;
- Enseignement néerlandophone - ICT- Formation enseignants 2022 (15.777 euro) ;
- Enseignement néerlandophone - Cours d'été 2022 (62.410 euro) ;
- Enseignement néerlandophone – Environnement de lecture stimulant à l'école 2022 (4.902 euro)
- Enseignement néerlandophone - La classe en action 2022 -2023 (24.439 euro)
- IP Projet égalité des genres (29.228 euro).

b. Provisions risque et charges

Comme mentionnent les instructions dans la circulaire du 15.02.2023 relative à la clôture des comptes communaux de l'exercice 2022, une « provision risque et charges PRI 2022 » a été prévue dans le budget 2022 mais n'a pas pu être réalisée vu que les comptes 2022 sont en mali (Article 8 AR 02.08.1990).

c. Comparaison entre le budget et le compte 2022

ORDINAIRE	B 2022 (MB 2)	C 2022
Prestations	14.900.226,19	12.424.346,31
Transferts	166.882.678,25	161.674.927,74
Dettes	2.845.100,00	2.866.244,17
Prélèvements	2.141.921,96	2.711.359,56
Subtotal	186.769.926,40	179.676.877,78
Enseig subs (461-01)	28.800.000,00	33.732.749,68
Recettes	215.569.926,40	213.409.627,46
Personnel	70.392.437,00	71.395.664,32
Fonctionnement	18.225.619,79	17.233.807,34
Transferts	74.545.320,51	73.337.841,08
Dettes	22.420.070,50	20.105.302,83
Prélèvements	3.442.797,33	3.324.399,31
Subtotal	189.026.245,13	185.397.014,88
Enseig subs (111-11)	28.927.390,59	33.732.749,68
Dépenses	217.953.635,72	219.129.764,56
Résultat exercice propre	-2.383.709,32	-5.720.137,10
Résultat années antérieure	4.803.427,07	5.048.868,36
Prélèvements Recettes	-	-
Prélèvements Dépenses	-	-
Résultat cumulé	2.419.717,75	-671.268,74

2. Service extraordinaire :

a. Fonds de réserve

Le nouveau fond de réserve est :

- Enseignement néerlandophone - Project Broedplek school Ket & Co (69.630 euro);

b. Comparaison entre le budget et le compte 2022

EXTRAORDINAIRE	B 2022 (MB 2)	C 2022
Transferts	17.982.439,69	29.029.340,19
Investissements	3.173.500,00	3.113.000,00
Dettes	28.729.490,89	18.905.278,33
Subtotal	49.885.430,58	51.047.618,52
Prélèvements	7.087.129,25	6.689.166,38
Recettes	56.972.559,83	57.736.784,90
Transferts	2.058.217,06	2.119.851,29
Investissements	56.554.767,44	35.543.468,63
Dettes	4.593,00	-
Subtotal	58.617.577,50	37.663.319,92
Prélèvements	-	20.024.446,06
Dépenses	58.617.577,50	57.687.765,98
Résultat exercice propre	-1.645.017,67	49.018,92
Résultat années antérieure	10.786.827,26	10.824.538,83
Résultat cumulé	9.141.809,59	10.873.557,75

Partie 6 : Les opérations effectuées en 2022

Travaux en cours (voir annexe)

Les travaux en cours ont été traités durant l'année 2022.

Capital de pension (voir annexe)

Le Capital est entièrement géré en dehors du budget et des comptes.

Participation (voir annexe)

Le travail dans cette rubrique se traduit par les recettes et les dépenses afin de mettre les participations conformes aux statuts de chaque entreprise.

Partie 7: La trésorerie

Un emprunt à court terme est nécessaire afin de couvrir les dépenses de la commune.

Il s'agit du préfinancement:

- du service ordinaire en attente des subsides, des taxes additionnelles,...
- du service extraordinaire en attente des subsides, des emprunts de l'année 2022 ...

Le fait que la commune reçoive des avances PRI et IPP, et que la DCG a été versée dans sa totalité fin mai 2022, aide la commune dans la trésorerie.

En date du 31.12.2022, la commune a emprunté à court terme auprès du FRBRTC (BRINFIN) pour un montant de 10.000.000 euros.

Synthèse depuis 2013 de l'emprunt à court terme à la date du 31.12 de l'exercice :

31-12-13	40.500.000,00
31-12-14	78.500.000,00
31-12-15	65.000.000,00
31-12-16	76.000.000,00
31-12-17	28.000.000,00
31-12-18	19.000.000,00
31-12-19	-
31-12-20	-
31-12-21	10.000.000,00
31-12-22	10.000.000,00

Courant 2022, les taux d'intérêts ont fortement augmenté provoquant ainsi une charge accrue des intérêts débiteurs sur les avances des emprunts à court terme.

Synthèse des emprunts à court terme (ECT) et leur taux pour 2022 :

Début CT	Fin CT	Montant ECT	taux	montant R	Montant D
27-12-21	05-01-22	10.000.000,00	-0,270	675,00	
30-03-22	19-04-22	5.000.000,00	-0,250	694,44	
05-04-22	19-04-22	8.000.000,00	-0,250	777,78	
19-04-22	29-04-22	8.500.000,00	-0,270	637,50	
29-04-22	13-05-22	19.500.000,00	-0,270	2.047,50	
13-05-22	20-05-22	20.500.000,00	-0,270	1.076,25	
20-05-22	25-05-22	20.500.000,00	-0,270	768,75	
08-07-22	29-07-22	6.000.000,00	-0,210	735,00	
29-07-22	26-08-22	13.000.000,00	0,250		2.527,78
08-11-22	02-12-22	7.500.000,00	1,770		8.850,00
02-12-22	20-12-22	11.500.000,00	1,780		10.235,00
20-12-22	30-12-22	5.500.000,00	1,900		2.902,78
30-12-22	27-01-23	10.000.000,00	2,180		16.955,56

Partie 8 : Conseils

Après avoir exposé et analysé les différents résultats, je souhaite mettre en exergue certains constats et préconiser certains ajustements pour les prochains exercices.

1. Recettes

Ordinaire :

- les recettes ont été sur-budgétisées ;
- D'analyser les raisons de la forte diminution du nombre de dossiers de sanctions administratives communales (SAC) ;
- être encore plus prudent avec l'estimation Parking Brussels ;

Extraordinaire :

- les subsides ne sont pas suffisamment budgétisés;
- Le montant d'emprunt a un impact direct avec la consultation des marchés d'emprunts (sur les offres à travers leur coût dans la partie dépense ordinaire N+). Ceci est en lien avec les dépenses extraordinaires – le mode de financements des engagements extraordinaires ;

2. Dépenses

Ordinaire :

- Les dépenses en personnel enseignant ont été sous-budgétisées et on constate un écart entre les dépenses et les recettes ;
- Analyser les raisons pour le crédit sans emploi des dépenses de fonctionnement (991.812,45 euro).

Extraordinaire : d'analyser le faible taux de réalisation des investissements (62%) qui a pour conséquence le paiement d'un surcoût non rentabilisé dépense ordinaire exercice N+ (voir partie recette extraordinaire).

3. Prélèvements

Principalement au service extraordinaire, les prélèvements ne sont pas suffisamment budgétisés ou adaptés via modification budgétaire et provoque un écart conséquent avec les comptes et donc les résultats.

4. DC ouverts ordinaire (O) et extraordinaire (EO) (voir annexe)

Comme demandé dans l'annexe 5 de la circulaire clôture des comptes communaux 2022, celle-ci reprend l'intégralité de tous les droits constatés ordinaire et extraordinaire non soldés au 31.12.2022 soit un montant total de 131.603.734 euro.

A noter que :

- EO : Les DC emprunts seront soldés durant l'exercice 2023;
- O (19.962.828,58 euro) et EO (58.592.039,25 euro) : Les subsides ne sont pas constamment perçus dans leur intégralité (acceptation des pièces justificatives, réalisation du projet, etc.). Ce qui provoque également des non-valeurs et non-valeurs à rembourser dont il est primordial de continuer la régularisation ;
- O : Comme expliqué ci-dessus, le DC IPP sera soldé durant l'exercice N+1 suite au courrier du 17.05.2023 du SPF Finances reprenant le décompte (entre les avances versées et le solde à percevoir fin mai 2023) ;
- O : PRI, comme expliqué ci-dessus, 16.605.000 euro à couvrir mais la commune est tributaire de Brussels Fiscalité ;
- O : Parking Brussels, comme expliqué ci-dessus, un montant de plus 8.000.000 euro reste à percevoir, dont la commune est totalement dépendante par celle-ci ;
- O : Le recouvrement dépend de la dette du redevable (bref rappel des procédures):
 - Dette civile (IP, crèche, urbanisme,...) : invitation à payer et rappel avant l'envoi d'une mise en demeure par recommandée, une décision au collège passe sur base de l'art 137bis NLC et les contraintes sont envoyées à un huissier ;
 - Les loyers et charges : rappel avant l'envoi d'une mise en demeure par recommandée. Une nouvelle procédure a été validée pour obtenir le recouvrement à l'amiable devant le juge de paix ou, à défaut d'accord entre les parties, d'ester en justice; A noter qu'il a été demandé, de longue date, au service des Propriétés communales d'analyser et de régulariser au plus vite les dossiers des infrastructures afin de pouvoir poursuivre le recouvrement et éviter ainsi la prescription. ; L'urgence est primordiale vu que les montants à recouvrer peuvent être conséquents ;

- SAC : le fonctionnaire sanctionnateur doit transmettre la partie du montant qui doit être mise en non-valeur et la partie restante du recouvrement non soldée se réalise par le biais d'un huissier ;
- Taxes communales : si un dossier est en cours devant le Collège (2.664.792,40 euro) ou au tribunal (DC ouvert 4.419.642,76 euro et 1.486.937 euro payé avec le risque de rembourser avec intérêts en cas de défaveur pour la commune), le receveur n'est pas en droit de poursuivre le recouvrement ; dès que la décision a été statuée en faveur de la commune, la procédure reprend : rappel, sommation par recommandée, puis une contrainte est donnée à un huissier.

Synthèse :

	TOTAL DC OUVERTS	131.603.734,33
	- DC EO emprunts 2022	10.758.318,33
	DC ouvert à recouvrir 2022	120.845.416,00
EO	Subsides	58.592.039,25
O	Subsides	19.962.828,58
	IPP-PRI-AUTO-Parking Bxl	26.221.819,78
	TAX comm	12.083.151,80
	Loyer	1.454.752,79
	SAC	791.408,42
	Sport	563.298,30
	IP/Urbanisme/etc...	1.176.117,08

Afin de traiter au mieux les DC ouverts, il est important :

- de donner les moyens nécessaires au Receveur (reconstituer au minimum le cadre du service Recette, à savoir au minimum 9 ETP) dans le but de réaliser et d'optimiser toutes les procédures de recouvrement ainsi que de permettre de réaliser toutes les missions légales du Receveur ;
- d'assurer une gestion suivie des subsides par leur gestionnaire ;

A noter, qu'il serait judicieux de constituer des provisions pour risques et charges dans les dossiers où il existe un risque avéré de ne pas percevoir certains montants conséquents dus.

Partie 9: Terminologie

Dans cette partie, certaines notions sont décrites.

Service Ordinaire

Recettes et dépenses relatives à la gestion journalière ex. recettes des impôts communaux, paiement des dotations, frais de personnel, remboursement des charges de dette (amortissements en capital et intérêts), ...

Service Extraordinaire

Recettes et dépenses qui influencent durablement le patrimoine et/ou qui ne sont pas récurrentes chaque année (ex. recettes de vente de biens immobiliers, achat d'un bâtiment, matériel de bureau, paiement des subsides d'investissements,...)

Notions communes aux services ordinaire et extraordinaire:

Code fonctionnel

Classification établie légalement des différents domaines de l'action communale: FFF/EEE-NN. Par exemple : Impôts-040, Prévention-300, Voirie-421, Crèches-844, Urbanisme-930, etc.

Code économique et numéro d'ordre

Classification établie légalement des différents moyens déployés pour mener à bien l'action communale dans un domaine déterminé.

Le code économique FFF/EEE-NN détermine la nature générale du moyen : e.a.111-NN pour les traitements.

Le numéro d'ordre FFF/EEE-NN détaille les moyens : e.a.. 124-08 pour les assurances diverses (vol, responsabilité civile,...), 124-22 pour les frais de voyages scolaires, excursions et classes de plein air, 124-02 pour les fournitures techniques.

La combinaison des codes fonctionnels et économiques sont légalement liés aux comptes de la comptabilité générale : 124-08 lié au 61509, etc.

Fonction budgétaire

Se compose du code fonctionnel, du code économique et du numéro d'ordre: FFF/EEE-NN.

Par exemple : centimes additionnels communaux au précompte immobilier sur 040/371-01.

Le groupe fonctionnel

Regroupement établi légalement des codes fonctionnels pour la confection des tableaux récapitulatifs des budgets et des comptes.

Analyse « horizontale » des recettes et des dépenses.

Par exemple : le groupe fonctionnel 399-Ordre public et sécurité totalise les recettes et dépenses de la Prévention-300 et de la Zone de police-330.

Le groupe économique

Regroupement établi légalement des codes économiques pour la confection des tableaux récapitulatifs des budgets et comptes.

Analyse « verticale » des recettes et des dépenses.

Par exemple : le groupe économique 000/71-Frais de fonctionnement totalise les dépenses 122-04 Droits d'auteurs, 124-02 Fournitures techniques, etc.

Recettes: Dans les recettes, la terminologie suivante est utilisée aux services ordinaire et extraordinaire:

- **Droit à recettes** : Document officiel établi par le Collège échevinal et transmis au Receveur communal pour inscription comptable du droit à recette en faveur de la Commune.
- **Droits constatés** : La comptabilisation de ces droits a eu lieu sur base d'un document établi par le Collège échevinal et transmis au Receveur communal, accompagné de ses pièces justificatives et annexes : droit à recette.
- **Droits constatés nets (DCN)** : Créances à charge de tiers en faveur de la Commune (éventuellement diminué, entièrement ou partiellement, par une non-valeur (compétence du Collège) ou par un irrécouvrable (compétence du Receveur communal)).
- **Non-valeur** : Compétence du Collège échevinal - Diminution en tout ou partie d'un droit constaté sur base de nouveaux éléments (e.a. adaptation de la déclaration fiscale, contentieux fiscal).
- **Irrécouvrable** : Compétence du Receveur communal - Le droit constaté demeure régulier et dû, mais il est impossible de l'encaisser effectivement (e.a. faillite ...).

Dépenses: Dans les dépenses, la terminologie suivante est utilisée aux services ordinaire et extraordinaire:

- **Engagement définitif** : Compétence du Collège échevinal - Réservation d'un crédit budgétaire disponible en faveur d'un tiers dans le cadre d'une mission ou d'une finalité spécifiques. Est préalable à la dépense.
 - **Imputation** : Compétence du Receveur communal - Dans les limites d'un engagement comptabilisé, des documents officiels transmis par le Collège échevinal (mandat, annexes, déclaration de créance, facture, décisions), le Receveur communal peut comptabiliser définitivement la dépense et payer le tiers, après les contrôles de régularité et selon les moyens de trésorerie disponibles.
 - **Mandat** : Document officiel établi par le Collège échevinal et transmis au Receveur communal avec ses annexes pour imputation et paiement en faveur d'un tiers.
 - **Engagements reportés** : Sont les soldes des engagements non imputés à reporter sur l'exercice suivant. La liste des engagements ouverts à reporter est arrêtée annuellement par le Collège échevinal : le formulaire T.
-